



Se former aux risques ferroviaires suivant le décret SECUFER

Cette formation permettra à chaque candidat de comprendre l'environnement réglementaire du domaine ferroviaire (décret SECUFER) et d'appréhender les risques liés aux déplacements dans les emprises ferroviaires. Cette formation permettra également d'identifier les éléments nécessaires à l'édition des Autorisations d'Accès aux Emprises (AAE).



Durée

7.00 Heures
1 Jour



Pré Requis

Aucun



Public Concerné

Cette formation est destinée à toute personne amenée à pénétrer occasionnellement ou fréquemment sur les emprises ferroviaires

Référence
STD-SECUFER1

Objectifs :

- Connaître et identifier les règles de base de sécurité du personnel pour la prévention du risque de heurt
- Connaître et identifier les règles de base de sécurité du personnel pour la prévention des risques électriques
- Adopter les bons réflexes face aux anomalies (caténaire sur les rails, ...)

Contenu

CADRE REGLEMENTAIRE DU DECRET SECUFER

- Textes réglementaires
- Obligation des travailleurs
- Autorisation d'accès aux emprises
- Consigne des particularités locales

CONSIGNES DE SECURITÉ ET PORT DES EPI

- Consignes
- Port d'un équipement de signalisation visuelle
- Obligations relatives à l'habillement

LES RISQUES FERROVIAIRES ET LES DEPLACEMENTS DANS LES EMPRISES

- Les risques ferroviaires
- Les risques communs
- Les facteurs d'accidents
- Les conséquences d'un accident
- Définition de la zone dangereuse
- La zone dangereuse
- Effet de souffle
- Largeur de la zone dangereuse
- Pistes et itinéraires, DAELZD, DMVC
- Règles de circulation à pied
- Installations
- Sens des circulations

INSTALLATIONS ELECTRIQUES DE TRACTION

- Types de courants électriques
- Système d'alimentation
- Caténaires, supports
- Dangers

PROCEDURES, OBLIGATIONS ET COMPORTEMENTS A RESPECTER

- Comportements relatifs aux déplacements
- Comportements relatifs aux risques électriques

MATIERES DANGEREUSES

- Définition
- Repérage

PARTICULARITES POUR LES ENTREPRISES DE TRAVAUX FERROVIAIRES

- Les différents acteurs : AP-LAM, AP S9, RSO, Agents caténaires



Flashez ce QRCode
pour accéder à notre
site internet



- Repérage visuel
- Emplacement de garage

PARTIE PRATIQUE

Selon le site ferroviaire et les exigences du commanditaire

- Présentation des particularités locales
- Identification des éléments de repérage
- Identification des risques
- Savoir se repérer
- Connaître ses interlocuteurs locaux

Nota : les stagiaires devront se rendre sur le lieu de la formation pratique par leurs propres moyens.

Qualification Intervenant (e)(s)

Formateur qualifié suivant les procédures DEKRA et formé aux risques ferroviaires



Moyens pédagogiques

- Formation en présentielle
- Apports théoriques illustrés
- Mise en situation



Modalités d'évaluation

Questionnaire à choix multiples,
Questionnaire réponses ouvertes
A l'issue de la formation, le stagiaire se voit délivrer une attestation de formation.